

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 344

16 février 2006

### SOMMAIRE

AC Restaurants et Hôtels S.A., Grevenmacher ...	16496	xembourg .....	16505
Ancubo S.A., Bereldange .....	16467	Inter-Concept Electro, S.à r.l., Wahl .....	16493
Arcelor Rebar Commercial S.A., Rodange .....	16487	Irinia S.A., Luxembourg .....	16476
Arkon Soparfi S.A., Luxembourg .....	16472	ISIB, S.à r.l., Hinkel .....	16484
Atisreal Luxembourg S.A., Senningerberg .....	16486	JCR Constructions Lux, S.à r.l., Esch-sur-Alzette .	16468
Au Petit Ver de Terre, S.à r.l., Wormeldange ...	16510	Jojepa, S.à r.l., Luxembourg .....	16466
Au Petit Ver de Terre, S.à r.l., Wormeldange ...	16510	Jojepa, S.à r.l., Luxembourg .....	16466
BHR Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg .....	16473	Jojepa, S.à r.l., Luxembourg .....	16466
BHR Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg .....	16475	Jojepa, S.à r.l., Luxembourg .....	16466
Bona S.A., Luxembourg .....	16512	Keytech, S.à r.l., Luxembourg .....	16475
Brembo International S.A., Luxembourg .....	16497	Kohl & Partner S.A., Luxembourg .....	16481
Brown Machines S.A., Luxembourg .....	16495	Lamint, S.à r.l., Luxembourg .....	16497
Carraro International S.A., Luxembourg .....	16507	Mada Invest S.A., Luxembourg .....	16509
Catmat Participation S.A., Luxembourg .....	16470	Mario Badinotti & Cie Financiera S.E.C.A., Lu-	
Classic Marine S.A., Luxembourg .....	16507	xembourg .....	16510
CMS Management Services S.A., Luxembourg ...	16503	MB Conseil & Stratégie S.A., Bereldange .....	16481
CORELYON, Compagnie de réassurance du Groupe		Millenium Finance, S.à r.l., Senningerberg .....	16487
Crédit Lyonnais S.A., Strassen .....	16508	Nouvelle Therm-Elec, S.à r.l., Bereldange .....	16511
Comapp, S.à r.l., Bascharage .....	16466	Nouvelle Therm-Elec, S.à r.l., Bereldange .....	16511
Constructions Michelis S.A., Soleuvre .....	16506	Parfumerie Gehlen Bis, S.à r.l., Foetz .....	16475
Corefield, S.à r.l., Luxembourg .....	16481	Platon Holding S.A., Luxembourg .....	16506
Corefield, S.à r.l., Luxembourg .....	16484	Repol 3 (1990 Soparfi), S.à r.l., Luxembourg .....	16470
Custode S.A., Luxembourg .....	16496	Ripli Holding S.A., Luxembourg .....	16478
Desartisans Wines, S.à r.l., Luxembourg .....	16467	Ripli Holding S.A., Luxembourg .....	16480
EEl Investments, S.à r.l., Luxembourg .....	16504	Rosen Asset Management S.A., Luxembourg ...	16467
Elite Holding S.A., Luxembourg .....	16506	S.N.T.A.L Europe, S.à r.l. ....	16470
Euronav Luxembourg S.A., Luxembourg .....	16507	Saint Thomas S.A., Luxembourg .....	16504
Forgital Europe S.A., Luxembourg .....	16472	Sidacier Holding S.A., Luxembourg .....	16511
Fruitcom Holding S.A., Luxembourg .....	16476	Soundview Participations, S.à r.l., Luxembourg ...	16472
HA Holdings Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg ..	16505	Surassur S.A., Luxembourg .....	16512
HA Investments Luxembourg, S.à r.l., Luxem-		Surassur S.A., Luxembourg .....	16512
bourg .....	16503	Tesei S.A., Luxembourg .....	16508
HFF&L (Luxembourg I) Holdings, S.à r.l., Luxem-		TS Paris Bourse Holdings II, S.à r.l., Senninger-	
bourg .....	16487	berg .....	16497
HPM Global Fund, Sicav, Luxembourg .....	16511	Tweeter S.A., Luxembourg .....	16476
I.T.I. Industrial Technology Investments S.A., Lu-		Twin Estates, S.à r.l., Luxembourg .....	16505
xembourg .....	16495	Vetina International S.A., Luxembourg .....	16486
Imtex S.A., Luxembourg .....	16496	Wentworth S.A., Luxembourg .....	16509
Insight European Real Estate Finance, S.à r.l., Lu-			

**JOJEP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
Siège social: L-1473 Luxembourg, 3, rue Jean Baptiste Esch.  
R. C. Luxembourg B 69.851.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2005, réf. LSO-BK00497, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2005.

Signature  
Mandataire

(095879.3/4287/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2005.

---

**JOJEP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
Siège social: L-1473 Luxembourg, 3, rue Jean Baptiste Esch.  
R. C. Luxembourg B 69.851.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2005, réf. LSO-BK00499, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2005.

Signature  
Mandataire

(095880.3/4287/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2005.

---

**JOJEP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
Siège social: L-1473 Luxembourg, 3, rue Jean Baptiste Esch.  
R. C. Luxembourg B 69.851.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2005, réf. LSO-BK00500, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2005.

Signature  
Mandataire

(095885.3/4287/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2005.

---

**JOJEP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
Siège social: L-1473 Luxembourg, 3, rue Jean Baptiste Esch.  
R. C. Luxembourg B 69.851.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2005, réf. LSO-BK00503, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2005.

Signature  
Mandataire

(095888.3/4287/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2005.

---

**COMAPP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
Siège social: L-4945 Bascharage, 8, rue Bechel.  
R. C. Luxembourg B 36.578.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2005, réf. LSO-BK00511, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2005.

Signature  
Mandataire

(095886.3/4287/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2005.

---

**DESARTISANS WINES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman.  
R. C. Luxembourg B 58.641.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2005, réf. LSO-BK00512, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2005.

Signature

Mandataire

(095889.3/4287/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2005.

**ROSEN ASSET MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2018 Luxembourg, 19, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 76.025.

Le bilan au 29 juillet 2005, enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2005, réf. LSO-BJ06747, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2005.

Pour ROSEN ASSET MANAGEMENT S.A.

Signature

(095900.3/634/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2005.

**ANCUBO S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-7243 Bereldange, 22-24, rue du X Octobre.  
H. R. Luxemburg B 41.362.

Im Jahre zweitausendzwei, den zwanzigsten September.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Bettingen, mit dem Amtswohnsitz zu Niederanven.

Versammelten sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung die Aktionäre beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft ANCUBO S.A. mit Sitz in L-6496 Echternach, 21, Montée de Trooskneppchen, eingetragen im Handelsregister beim Bezirksgericht Luxemburg unter der Sektion B und der Nummer 41.362, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Joseph Gloden mit Amtssitz zu Grevenmacher am 11. September 1992, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 600 vom 16. Dezember 1992, deren Statuten ein letztes Mal abgeändert wurden gemäss Urkunde, aufgenommen durch den unterzeichneten Notar am 18. Mai 1999, veröffentlicht im Mémorial C von 1999, Seite 31386.

Die Versammlung wird eröffnet unter dem Vorsitz von Herrn Dr. Günther-Jürgen Höttl, Kaufmann, wohnhaft zu L-6719 Grevenmacher, 12, rue du Centenaire.

Der Vorsitzende beruft zum Schriftführer Frau Sylviane Kemp, Buchhalterin, wohnhaft in Münsbach.

Die Versammlung wählt einstimmig zum Stimmzähler Herr Jeff Dummong, Buchhalter, wohnhaft in Münsbach.

Der Vorsitzende stellt unter der Zustimmung der Versammlung fest:

1. Die Aktionäre sowie deren etwaigen bevollmächtigte Vertreter, sind unter der Stückzahl der vertretenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste eingetragen.

2. Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass das gesamte Aktienkapital in gegenwärtiger Versammlung vertreten ist, und dass somit die Versammlung befugt ist, über nachstehende Tagesordnung, welche den Aktionären bekannt ist, zu beschliessen.

Die Anwesenheitsliste, von den Mitgliedern des Verwaltungsvorstandes und dem instrumentierenden Notar ne varietur unterzeichnet, bleibt ebenso wie die von den Parteien und dem instrumentierenden Notar ne varietur unterzeichneten etwaigen Vollmachten der vertretenen Aktieninhaber, gegenwärtigem Protokolle, mit welchem sie einregistriert werden, als Anlage beigegeben.

3. Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

*Tagesordnung:*

1.- Verlegung des Gesellschaftssitzes von L-6496 Echternach, 21, Montée de Trooskneppchen nach L-7243 Bereldange, 22-24, rue du X Octobre.

2.- Abänderung von Artikel 2 (Absatz 1) der Satzung.

Gemäss der Tagesordnung hat die Versammlung folgende Beschlüsse gefasst:

*Erster Beschluss*

Die Versammlung beschliesst den Gesellschaftssitz von L-6496 Echternach, 21, Montée de Trooskneppchen nach L-7243 Bereldange, 22-24, rue du X Octobre zu verlegen.

*Zweiter Beschluss*

Infolgedessen beschliesst die Versammlung Artikel 2 (Absatz 1) der Satzung wie folgt abzuändern:

«**Art. 2. Absatz 1.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Walferdange.»

Alle Beschlüsse wurden einzeln und einstimmig gefasst.

Da somit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung durch den Vorsitzenden geschlossen.

Die Kosten welche der Gesellschaft wegen der gegenwärtigen Urkunde obliegen, werden auf siebenhundert Euro (EUR 700,-) abgeschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Münsbach, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehendem an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: G.-J. Höltl, S. Kemp, J. Dummong, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2002, vol. 136S, fol. 44, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Kopie ausgestellt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 10. November 2005.

P. Bettingen.

(098188.3/202/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2005.

### JCR CONSTRUCTIONS LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 126, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 111.808.

#### STATUTS

L'an deux mille cinq, le onze novembre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

Ont comparu:

1. Monsieur Jean-Christian Roret, gérant, né à Bourbonne-les-Bains (France), le 22 janvier 1950, demeurant à F-57155 Marly, 1, rue Brebillon; et

2. Madame Francine Gluchy, secrétaire, née à Villerupt (France), le 24 juillet 1950, épouse de Monsieur Jean-Christian Roret, demeurant à F-57155 Marly, 1, rue Brebillon.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée familiale qu'ils déclarent constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de JCR CONSTRUCTIONS LUX, S.à r.l.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Esch-sur-Alzette.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés.

**Art. 3.** La société a pour objet tant au Luxembourg qu'à l'étranger une activité générale de construction, tout corps d'état dans le cadre d'activités de rénovation et réhabilitation de maisons, d'immeubles collectifs, de locaux professionnels, de bâtiments industriels, ainsi que dans le cas de constructions neuves de maisons individuelles, immeubles collectifs, de locaux professionnels, de bâtiments industriels ainsi que la maîtrise d'oeuvre, la coordination des différents travaux en matière de constructions neuves et travaux de rénovations, les études, conceptions, réalisation de plans, de permis de construire, métrés, marchand de biens et tout corps d'Etat.

La société a en outre pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.

**Art. 4.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 5.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société pour finir le trente et un décembre deux mille cinq.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Ces parts sociales ont été souscrites comme suit:

1. par Monsieur Jean-Christian Roret, gérant, né à Bourbonne-les-Bains (France), le 22 janvier 1950, demeurant à F-57155 Marly, 1, rue Brebillon, cinquante parts sociales . . . . .	50
2. par Madame Francine Gluchy, secrétaire, née à Villerupt (France), le 24 juillet 1950, épouse de Monsieur Jean-Christian Roret, demeurant à F-57155 Marly, 1, rue Brebillon, cinquante parts sociales . . . . .	50
Total: cent parts sociales . . . . .	100

Ces parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement.

**Art. 7.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

**Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

**Art. 10.** Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 11.** Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

**Art. 12.** Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition des associés.

**Art. 13.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

**Art. 14.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, l'associé unique exerce les mêmes pouvoirs que ceux attribués à l'assemblée des associés dans la société à responsabilité limitée.

Les décisions de l'associé unique prises dans ce cadre sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit. De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

**Art. 15.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

#### *Frais*

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Ensuite les associés représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est à L-4221 Esch-sur-Alzette, 126, route de Luxembourg.
- Est nommé gérant technique pour une durée indéterminée: Monsieur Jean-Christian Roret, préqualifié.
- Est nommée gérante administrative pour une durée indéterminée: Madame Francine Gluchy, préqualifiée.
- La société se trouve valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes du gérant technique et de la gérante administrative.

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée en une langue d'eux connue aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J.-Ch. Roret, F. Gluchy, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2005, vol. 150S, fol. 70, case 10. – Reçu 62,50 euros.

*Le Receveur (signé):* Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 16 novembre 2005.

T. Metzler.

(100373.3/222/104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

**REPOL 3 (1990 SOPARFI), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2018 Luxembourg, 19, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 95.108.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2005, réf. LSO-BJ06750, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2005.

Pour HOOGEWERF & Cie

Signature

Agent domiciliataire

(095902.3/634/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2005.

**S.N.T.A.L EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R. C. Luxembourg B 101.977.

FIDUCIAIRE Fidufrance résilie le contrat de domiciliation de la société ci-dessus référencée avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2005.

La société S.N.T.A.L EUROPE, S.à r.l. ne sera donc plus domiciliée au 61, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2005.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2005.

Pour la société

J. Jumeaux

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2005, réf. LSO-BK01082. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095994.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2005.

**CATMAT PARTICIPATION S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.

R. C. Luxembourg B 83.576.

**DISSOLUTION**

In the year two thousand and five, on the eighteenth of October.

Before Us, Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

Appeared:

The company KINGSBURY S.A., having its registered office in San José, Avenida Central y calle Veintisieste (Costa Rica),

here represented by Mr Paul Marx, docteur en droit, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed ne varietur by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, acting in its capacity, declared and requested the notary to act:

I.- That the company (société anonyme) CATMAT PARTICIPATION S.A., with registered office at L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>, R.C.S. Luxembourg section B number 83.576, was incorporated by deed of the undersigned notary on the 29th of August 2001, published in the Mémorial C number 170 of the 31st of January 2002.

II.- That the capital of the company CATMAT PARTICIPATION S.A., pre-named, presently amounts to thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-), represented by three hundred and ten (310) shares with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

III.- That it derives from the share register of the company that the appearing party is the holder of all the shares of the pre-named company CATMAT PARTICIPATION S.A.

IV.- That the appearing party has decided to dissolve and to liquidate the company CATMAT PARTICIPATION S.A. which has discontinued all activities.

V.- That the appearing party declares that it has taken over each and all liabilities of the said company.

VI.- That it is witnessed that the appearing party is vested with all the assets of the dissolved company and that the appearing party shall guarantee the payment of all liabilities of the company even if unknown at present.

VII.- That the liquidation of the company CATMAT PARTICIPATION S.A. is completed and that the company is to be construed as definitely terminated.

VIII.- That full and entire discharge is granted to the incumbent board of directors and statutory auditor of the dissolved company for the performance of their assignment.

IX.- That the shareholder's register and all the shares of the dissolved company have been cancelled.

X.- That the corporate documents shall be kept for the duration of five years at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

*Costs*

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of the present deed, is approximately six hundred and fifty Euro.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the proxy-holder signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille cinq, le dix-huit octobre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

La société KINGSBURY S.A., ayant son siège social à San José, Avenida Central y calle Veintisiete (Costa Rica), représentée par Monsieur Paul Marx, docteur en droit, domicilié professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, ès-qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

I.- Que la société anonyme CATMAT PARTICIPATION S.A. ayant son siège social à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>, R.C.S. Luxembourg section B numéro 83.576, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 29 août 2001, publié au Mémorial C numéro 170 du 31 janvier 2002.

II.- Que le capital social de la société anonyme CATMAT PARTICIPATION S.A., prédésignée, s'élève actuellement à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

III.- Que selon le registre des actionnaires de la société la comparante est l'actionnaire unique de la prédite société CATMAT PARTICIPATION S.A.

IV.- Que la comparante a décidé de dissoudre et de liquider la société CATMAT PARTICIPATION S.A., qui a interrompu ses activités.

V.- Que la comparante déclare qu'elle a repris tous les engagements et dettes de ladite société.

VI.- Qu'il est attesté que tout l'actif est dévolu à la comparante et qu'elle assure le paiement de toutes les dettes de la société, même inconnues à l'instant.

VII.- Que la liquidation de la société CATMAT PARTICIPATION S.A. est achevée et est à considérer comme définitivement close.

VIII.- Que décharge pleine et entière est donnée à tous les administrateurs et au commissaire aux comptes de la société dissoute pour l'exécution de leur mandat.

IX.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la société dissoute.

X.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de six cent cinquante euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Signé: P. Marx, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 octobre 2005, vol. 534, fol. 39, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 novembre 2005.

J. Seckler.

(099975.3/231/94) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.

**FORGITAL EUROPE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 85.859.

Le bilan au 30 septembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2005, réf. LSO-BJ05311, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2005.

Pour FORGITAL EUROPE S.A.

Signature

(096009.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2005.

**ARKON SOPARFI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 84.924.

*Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 14 septembre 2005*

*Première résolution*

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société qui se trouvera désormais au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg (ancien siège: 45, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg).

*Deuxième résolution*

L'Assemblée accepte les démissions de Monsieur Pierre Feltgen, Monsieur Eric Huttert et Madame Kelly Kneip de leurs postes d'administrateurs de la société avec effet immédiat.

*Troisième résolution*

L'Assemblée nomme Monsieur Chrisophe Davezac, Madame Géraldine Schmit et Monsieur Philippe Vanderhoven aux postes d'administrateurs vacants de la société pour une durée de six ans avec effet immédiat.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée accepte la démission de ACCOUNTING PARTNERS, S.à r.l. de son poste de Commissaire aux Comptes de la société avec effet immédiat.

*Cinquième résolution*

L'Assemblée nomme WOOD APPLETON OLIVER EXPERTS-COMPTABLES, S.à r.l. au poste de Commissaire aux Comptes de la société pour une durée de six ans avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2005, réf. LSO-BK01166. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(096117.3/587/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2005.

**SOUNDVIEW PARTICIPATIONS, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-2210 Luxemburg, 54, boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>.  
H. R. Luxemburg B 90.317.

Im Jahre zweitausendfünf, den vierundzwanzigsten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster (Grossherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung KHM HOLDING, GmbH, mit Sitz in A-6020 Innsbruck, Oesterreich, Andreas-Hofer-Strasse 43, protokolliert beim Firmenbuch des Landgerichtes Innsbruck zu FN 264690A,

hier vertreten durch Herrn Paul Marx, docteur en droit, beruflich wohnhaft in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, aufgrund einer ihm erteilten Vollmacht unter Privatschrift.

Diese Vollmacht bleibt nach ne varietur Unterzeichnung durch den Bevollmächtigten und den instrumentierenden Notar gegenwärtiger Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welcher Bevollmächtigter, handelnd wie hiervor erwähnt, ersucht den amtierenden Notar folgendes zu beurkunden:

- dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung SOUNDVIEW PARTICIPATIONS, S.à r.l., mit Sitz in L-2210 Luxemburg, 54, boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>, H.G.R. Luxemburg Sektion B Nummer 90.317, gegründet wurde gemäss Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 12. Dezember 2002, veröffentlicht in Mémorial B Nummer 78 vom 27. Januar 2003,

- dass die Komparentin die alleinige Gesellschafterin der vorgenannten Gesellschaft SOUNDVIEW PARTICIPATIONS, S.à r.l. ist,

- dass die Komparentin, vertreten wie hiervor erwähnt, folgende Beschlüsse gefasst hat:

*Erster Beschluss*

Die Komparentin stellt fest, dass gemäss einer Abtretung von Anteilen unter Privatschrift vom 15. September 2005, welche ordnungsgmäss im Namen der vorgenannten Gesellschaft SOUNDVIEW PARTICIPATIONS, S.à r.l. und gemäss Artikel 1690 des luxemburgischen bürgerlichen Gesetzbuches und Artikel 190 des luxemburgischen Gesellschaftsrechts genehmigt worden ist, Herr Karlheinz Muhr, Berater, geboren am 2. November 1957 in Gleisdorf, Oesterreich, wohnhaft in New York NY 10022 (Vereinigte Staaten von Amerika), 10, East 50th Street, 29th Floor, sämtliche 500 (fünfhundert) Anteile mit einem Nominalwert von je EUR 25,- (fünfundzwanzig Euro) der vorgenannten Gesellschaft SOUNDVIEW PARTICIPATIONS, S.à r.l. an die Gesellschaft mit beschränkter Haftung KHM HOLDING, GmbH, vorgeannt, abgetreten hat.

*Zweiter Beschluss*

Die Komparentin beschliesst Artikel 6 der Satzung dementsprechend abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital ist auf EUR 12.500,- (zwölftausendfünfhundert Euro) festgesetzt, dargestellt durch 500 (fünfhundert) Anteile von je EUR 25,- (fünfundzwanzig Euro), welche alle von der Gesellschaft mit beschränkter Haftung KHM HOLDING, GmbH mit Sitz in A-6020 Innsbruck, Oesterreich, Andreas-Hofer-Strasse 43, protokolliert beim Firmenbuch des Landgerichtes Innsbruck zu FN 264690A, gehalten werden.

Wenn und solange alle Anteile in der Hand einer Person sind, ist die Gesellschaft eine Einmanngesellschaft im Sinne von Artikel 179 (2) des abgeänderten Gesetzes über die Handelsgesellschaften; in diesem Fall sind, unter anderen, die Artikel 200-1 und 200-2 dieses Gesetzes anzuwenden, d.h. jeder Beschluss des alleinigen Gesellschafters sowie jeder Vertrag zwischen ihm und der Gesellschaft muss schriftlich festgehalten werden und die Bestimmungen über die Generalversammlungen der Teilhaber sind nicht anwendbar.»

*Kosten*

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf insgesamt sechshundert Euro veranschlagt sind, sind zu Lasten der Gesellschaft.

Worüber Urkunde, errichtet wurde in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: P. Marx, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 4 novembre 2005, vol. 534, fol. 47, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Für gleichlautende Ausfertigung erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 11. November 2005.

J. Seckler.

(098521.3/231/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2005.

**BHR LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1219 Luxembourg, 13, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 64.929.

In the year two thousand and five, on the thirteenth day of the month of October.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg-City.

There appeared:

SIX CONTINENTS HOTELS INTERNATIONAL Ltd, having its registered office at 67 Alma Road, Windsor, Berkshire, SL4 3 HD, United Kingdom, incorporated under the laws of England and Wales,

represented by Martine Elvinger, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal dated fifth October, 2005 which shall remain annexed to this deed after having been signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary.

Such appearing party, represented as aforementioned, declared being the sole partner of the société à responsabilité limitée BHR LUXEMBOURG, S.à r.l. (the «Company»), having its registered office at 13, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, incorporated by deed of the undersigned notary, on 19th June 1998, published in the Mémorial C number 640 of 9th September 1998 and as last amended by notarial deed of the undersigned notary on 12th September 2005, not yet published in the Mémorial C.

The appearing party requested the undersigned notary to state the following resolutions:

*First resolution*

Repurchase by the Company of all of the two million one hundred and fifty-two thousand four hundred and eighty-seven (2,152,487) outstanding Preference Shares at par value i.e. at a repurchase price of one thousand dollars of the United States (USD 1,000) per share for a total repurchase price of two billion one hundred and fifty-two million four hundred and eighty-seven thousand dollars of the United States (USD 2,152,487,000).

*Second resolution*

Reduction of the corporate capital of the Company by cancellation of all of the two million one hundred and fifty-two thousand four hundred and eighty-seven (2,152,487) Preference Shares repurchased.

*Third resolution*

As a result of the reduction of capital, amendment of article 6 of the Articles of Incorporation so as to read as follows:  
«The capital of the Company is set at three billion fifty-two million one hundred and ninety-six thousand dollars of the United States (USD 3,052,196,000) represented by three million fifty-two thousand one hundred and ninety-six (3,052,196) Ordinary Shares with a nominal value of one thousand dollars of the United States (USD 1,000) each.»

*Fourth resolution*

As a result of the cancellation of the Preference Shares, amendment of the Articles of Incorporation so as to delete all references to Preference Shares and the rights attaching thereto and more specifically:

1. Amendment of paragraph 2 of article 14 of the Articles of Incorporation so as to read as follows: «In case of plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.»

2. Deletion of paragraph 3 (items (1) to (6)) of Article 17 of the Articles of Incorporation.

3. Amendment of paragraph 4 of Article 17 of the Articles of Incorporation so as to read as follows: «The General Meeting of Shareholders is not obliged to declare dividends even if the Company has distributable reserves sufficient to do so.»

4. Amendment of article 18 of the Articles of Incorporation so as to read as follows:

«At the time of winding-up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.»

*Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the repurchase and cancellation of the Preference Shares and the relating reduction of capital are estimated at two thousand Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the appearing party, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed. After reading these minutes the appearing person he signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille et cinq, le treizième jour du mois d'octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

SIX CONTINENTS HOTELS INTERNATIONAL Ltd, ayant son siège social au 67 Alma Road, Windsor, Berkshire, SL4 3 HD, Royaume-Uni, constituée sous les lois de l'Angleterre et du Pays de Galle,

représentée par Martine Elvinger demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé datée du cinq octobre 2005, laquelle restera annexée au présent acte après avoir été signé ne varietur par la partie comparante et le notaire soussigné.

Cette partie comparante, représentée comme prémentionné déclare être l'unique associé de la société à responsabilité limitée BHR LUXEMBOURG, S.à r.l. (la «Société») ayant son siège social au 13, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, constituée par acte du notaire soussigné en date du 19 juin 1998, publié au Mémorial C, numéro 640 en date du 9 septembre 1998 et modifié par acte notarié du notaire soussigné en date du 9 septembre 2004, au Mémorial C numéro 1245 en date du 6 décembre 2004.

La partie comparante a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Rachat à leur valeur nominale de toutes les deux millions cent cinquante-deux mille quatre cent quatre-vingt-sept (2.152.487) Parts Sociales Préférentielles émises, à savoir, à un prix de rachat de mille dollars des Etats-Unis (USD 1.000) par part sociale pour un prix de rachat total de deux milliards cent cinquante-deux millions quatre cent quatre-vingt-sept mille dollars des Etats-Unis (USD 2.152.487.000).

*Deuxième résolution*

Réduction du capital social de la Société par annulation de toutes les deux millions cent cinquante-deux mille quatre cent quatre-vingt-sept (2.152.487) Parts Sociales Préférentielles rachetées.

*Troisième résolution*

Suite à la réduction du capital social, modification de l'article 6 des Statuts de la manière suivante:

«Le capital de la Société est fixé à trois milliards cinquante-deux millions cent quatre-vingt-seize mille dollars des Etats-Unis (USD 3.052.196.000) représenté par trois millions cinquante-deux mille cent quatre-vingt-seize (3.052.196) Parts Sociales Ordinaires ayant une valeur nominale de mille dollars des Etats-Unis (USD 1.000) chacune.»

*Quatrième résolution*

Suite à l'annulation des Parts Sociales Préférentielles, modification des Statuts en supprimant toutes les références concernant les Parts Sociales Préférentielles et les droits y attachés et plus particulièrement:

1. Modification du paragraphe 2 de l'article 14 des Statuts de la manière suivante:

«En cas de pluralité d'associés, chaque associé pourra prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts sociales qu'il détient. Chaque associé a des droits de vote proportionnés à sa détention. Les décisions collectives ne sont prises valablement qu'à condition qu'elles soient adoptées par les associés détenant plus de la moitié du capital social.»

2. Suppression du paragraphe 3 ((1) à (6)) de l'article 17 des Statuts.

3. Modification du paragraphe 4 de l'article 17 des Statuts de la manière suivante:

«L'Assemblée Générale des Associés n'est pas obligée de déclarer de dividende même si la Société a des réserves distribuables suffisantes pour ce faire.»

4. Modification de l'article 18 des Statuts de la manière suivante:

«Lors de la liquidation de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.»

#### Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge, en raison du rachat et de l'annulation des Parts Sociales Préférentielles et de la réductions subséquente du capital sont évalués à deux mille euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate qu'à la requête de la partie comparante, cet acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la partie comparante, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Elvinger, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2005, vol. 150AS, fol. 36, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2005.

J. Elvinger.

(098557.3/211/113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2005.

#### **BHR LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 13, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 64.929.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2005.

J. Elvinger.

(098559.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2005.

#### **KEYTECH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,-.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R. C. Luxembourg B 87.093.

Le bilan et l'annexe au 31 août 2005, enregistrés à Luxembourg, le 8 novembre 2005, réf. LSO-BK01487, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un gérant*

(096118.3/050/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2005.

#### **PARFUMERIE GEHLEN BIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.394,68.**

Siège social: L-3898 Foetz, rue du Brill.

R. C. Luxembourg B 26.839.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2005, réf. LSO-BK01976, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2005.

Signature.

(096421.3/802/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2005.

**FRUITCOM HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.  
R. C. Luxembourg B 89.641.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 8 novembre 2005, réf. LSO-BK01491, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un administrateur*

(096122.3/050/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2005.

---

**TWEETER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.  
R. C. Luxembourg B 90.581.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 8 novembre 2005, réf. LSO-BK01493, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un administrateur*

(096125.3/050/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2005.

---

**IRINIA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 111.796.

## STATUTS

L'an deux mille cinq, le quatre novembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Evgenios Antoniadis, architecte, demeurant au 670, avenue De La Colle sur Loup, Villa «Irinia», Domaine «Les Hauts de St. Paul», F-06570 La Colle sur Loup, Alpes Maritimes, France;

2) Madame Eirini Afanassieva, épouse Antoniadis, femme au foyer, demeurant au 670, avenue De La Colle sur Loup, Villa «Irinia», Domaine «Les Hauts de St. Paul», F-06570 La Colle sur Loup, Alpes Maritimes, France,  
tous les deux ici représentés par Madame Eveline Karls-Micarelli, employée privée, avec adresse professionnelle au 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg,

en vertu de deux procurations données à La Colle sur Loup, le 6 octobre 2005.

Lesquelles procurations après signature ne varient par la mandataire et le notaire instrumentaire demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants, par leur mandataire ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de IRINIA S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée. La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet l'acquisition directe ou indirecte, la mise en valeur, la gestion et/ou la location d'immeubles.

La Société a encore pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), divisé en trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

**Art. 4.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

**Art. 5.** La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 6.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social.

De même, le Conseil d'Administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le Conseil d'Administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

Tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Les transactions de toute nature se rapportant à l'aliénation des biens immobiliers dont la Société est propriétaire sous quelque forme que ce soit doivent préalablement être autorisées par une décision de l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix. En cas de partage la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

La Société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

**Art. 7.** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 9.** L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le troisième jeudi du mois d'avril à 10.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 10.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 11.** L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 12.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

**Art. 13.** La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2005.

2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2006.

*Souscription et libération*

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) Monsieur Evgenios Antoniadis, préqualifié, deux mille quatre cent quatre-vingt actions . . . . .	2.480
2) Madame Eirini Afanassieva, épouse Antoniadis, préqualifiée, six cent vingt actions . . . . .	620
Total: trois mille cent actions. . . . .	3.100

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

*Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de mille six cent cinquante euros (EUR 1.650,-).

*Assemblée constitutive*

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - a) Monsieur Francis N. Hoogewerf, administrateur de société, né le 12 février 1941 à Minehead, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle au 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg;
  - b) ARDAVON HOLDINGS LIMITED, R.C. Tortola N° 445031, une société établie et ayant son siège social à Pasea Estate, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques;
  - c) AVONDALE NOMINEES LIMITED, R.C. Tortola N° 445030, une société établie et ayant son siège à Pasea Estate, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques.
- 3) Est appelé aux fonctions de commissaire:
 

Monsieur Henri Vanherberghen, ingénieur commercial et comptable agréé, né le 15 mai 1941 à Uccle, Belgique, demeurant au 78, rue A. Asselbergs, B-1180 Bruxelles.
- 4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2011.
- 5) Le siège de la Société est fixé au 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, celle-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: E. Karls-Micarelli, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2005, vol. 150S, fol. 65, case 1. – Reçu 310 euros.

*Le Receveur (signé):* Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2005.

A. Schwachtgen.

(100142.3/230/141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

**RIPLI HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.  
R. C. Luxembourg B 76.724.

L'an deux mille cinq, le vingt-quatre octobre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société établie et avec siège social à Luxembourg sous la dénomination de RIPLI HOLDING S.A., R.C.S. Luxembourg B 76.724, constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 11 juillet 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 820 du 9 novembre 2000.

Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 juin 2005, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La séance est ouverte à 15.15 heures sous la présidence de Madame Raymonde Jallon, employée privée, avec adresse professionnelle au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marc Prospert, maître en droit, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Madame la Présidente expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les mille sept cent quatre-vingts (1.780) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) euros (EUR) chacune, constituant l'intégralité du capital social d'un million sept cent quatre-vingt mille (1.780.000,-) euros (EUR), sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocation préalable après avoir pris connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés et des membres du bureau restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de EUR 40.000,- pour le porter de son montant actuel de EUR 1.780.000,- à EUR 1.820.000,- par la création et l'émission de 40 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1.000,- chacune.

- Souscription et libération en espèces.

2. Modification afférente de l'article 3, alinéa 1<sup>er</sup> des statuts.

3. Renouvellement de l'autorisation conférée au Conseil d'Administration d'émettre des actions supplémentaires dans le cadre du capital autorisé pour une nouvelle période de cinq ans.

4. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et, après s'être reconnue régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le capital social de la Société est augmenté à concurrence de quarante mille euros (EUR 40.000,-) pour le porter de son montant actuel d'un million sept cent quatre-vingt mille euros (EUR 1.780.000,-) à un million huit cent vingt mille euros (EUR 1.820.000,-) par la création et l'émission de quarante (40) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

L'autre actionnaire ayant renoncé à son droit de souscription préférentiel, les quarante (40) actions nouvelles ont été entièrement souscrites par ESTORIL TRADING LIMITED, une société avec siège social à Trident Chambers, P.O. Box 146, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques,

ici représentée par Madame Raymonde Jallon, préqualifiée,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Athènes, le 21 octobre 2005.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Les quarante (40) nouvelles actions ont été entièrement libérées en espèces, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

En conséquence, l'alinéa 1<sup>er</sup> de l'article 3 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 3. alinéa 1<sup>er</sup>.** Le capital social est fixé à un million huit cent vingt mille euros (EUR 1.820.000,-), représenté par mille huit cent vingt (1.820) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.»

#### *Deuxième résolution*

Il est décidé de renouveler l'autorisation conférée au Conseil d'Administration à émettre des actions supplémentaires dans le cadre du capital autorisé, pour une nouvelle période de cinq ans à partir de la date de publication du présent acte au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 15.30 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec nous, Notaire, la présente minute.

#### **Traduction anglaise du texte qui précède:**

In the year two thousand and five, on the twenty-fourth of October.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of the Company established in Luxembourg under the denomination of RIPLI HOLDING S.A., R.C.S. Luxembourg B 76.724, having its registered office in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Edmond Schroeder, then notary residing at Mersch, dated July 11, 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 820 of November 9, 2000.

The Articles of Incorporation have been amended pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, dated June 30, 2005, currently being published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting begins at 3.15 p.m., Mrs Raymonde Jallon, private employee, with professional address at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, being in the Chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Frank Stolz-Page, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Marc Prospert, maître en droit, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The Chairman then states that:

I. It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that the one thousand seven hundred and eighty (1,780) shares with a par value of one thousand (1,000.-) Euro (EUR) each, representing the total capital of one million seven hundred and eighty thousand (1,780,000.-) Euro (EUR) are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter re-produced, without prior notice, all the shareholders having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by the shareholders all represented at the meeting and the members of the bureau shall remain attached to the present deed together with the proxies and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II. The agenda of the meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 40,000.- so as to raise it from its present amount of EUR 1,780,000.- to EUR 1,820,000.-, by the creation and issue of 40 new shares having a par value of EUR 1,000.- each.  
- Subscription and payment in cash.

2. Subsequent amendment of article 3, paragraph 1 of the Articles of Incorporation.

3. Renewal of the authorisation to the Board of Directors to issue additional shares within the limits of the authorised capital for a new period of five years.

4. Miscellaneous.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting passes, after deliberation, the following resolutions by unanimous vote:

*First resolution*

The corporate capital of the Company is increased by an amount of forty thousand Euro (EUR 40,000.-) so as to raise it from its present amount of one million seven hundred and eighty thousand Euro (EUR 1,780,000.-) to one million eight hundred and twenty thousand Euro (EUR 1,820,000.-) by the creation and issue of forty (40) new shares with a par value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) each.

The other shareholder having waived its preferential subscription right, these new shares have been entirely subscribed by ESTORIL TRADING LIMITED, a company with registered office at Trident Chambers, P.O. Box 146, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

here represented by Mrs Raymonde Jallon, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal given in Athens, on October 21, 2005.

Such proxy after signature ne varietur by the mandatory and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time.

The forty (40) new shares have been entirely paid up in cash, as has been proven to the undersigned notary, who expressly bears witness to it.

As a consequence, Article 3, paragraph 1 of the Articles of Incorporation is amended and shall henceforth read as follows:

«**Art. 3. paragraph 1.** The corporate capital is fixed at one million eight hundred and twenty thousand Euro (EUR 1,820,000.-), represented by one thousand eight hundred and twenty (1,820) shares of one thousand Euro (EUR 1,000.-) each.»

*Second resolution*

It is resolved to renew the authorisation given to the Board of Directors to issue new shares within the limits of the authorised capital for a new period of five years running from the date of publication of the present deed in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed at 3.30 p.m.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Signé: R. Jallon, F. Stolz-Page, M. Prospert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2005, vol. 150S, fol. 54, case 7. – Reçu 400 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2005

A. Schwachtgen.

(100177.3/230/134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

**RIPLI HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 76.724.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1725 du 24 octobre 2005, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(100180.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

**MB CONSEIL & STRATEGIE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7213 Bereldange, 23, am Becheler.

R. C. Luxembourg B 98.617.

*Procès-verbal de la décision du Conseil d'Administration du 29 août 2005*

Le conseil d'administration s'est réuni ce jour et a décidé, en conformité avec les statuts de la société et en particulier comme lui en est conféré le droit par le troisième alinéa de l'article 2 desdits statuts,

de transférer les bureaux de la société du  
204, route de Luxembourg, L-7241 Bereldange au  
23, am Becheler, L-7213 Bereldange.

Ce changement d'adresse sera effectif à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2005.

Le siège de la société demeure établi à Bereldange.

*Le Conseil d'Administration*

H. Duchatellier / K. Van Linthout / B. Digeon

*Administrateur / Administrateur / Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2005, réf. LSO-BJ06868. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(096192.3/3580/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2005.

**KOHL & PARTNER S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

H. R. Luxemburg B 63.640.

*Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 10. Mai 2005  
abgehalten am 7. Oktober 2005 am Gesellschaftssitz*

Die Mandate des Verwaltungsrats, des Administrateur-Délégué und des Aufsichtskommissars werden verlängert bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2011.

Luxemburg, den 7. Oktober 2005.

Unterschrift

*Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2005, réf. LSO-BK00691. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(096203.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2005.

**COREFIELD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Registered office: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 111.141.

In the year two thousand five, on the second day of November.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

QUEBEC NOMINEES LIMITED, with registered office at Tortola, Box 3483, Road Town, British Virgin Islands, registered in the Company Register of Tortola under the number 400547,

here represented by Mr Gautier Rochez, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on October 31, 2005.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that, it is the sole actual shareholder of COREFIELD, S.à r.l., a société à responsabilité limitée unipersonnelle, incorporated by deed of the undersigned notary on October 4, 2005, in process to be published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations;

- that, the sole shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder decides to appoint as Managers of the Company, with effect as per the date of the present deed for an unlimited period:

- Mrs Denise Jane Fallaize, Company Director, born in Guernsey on December 9, 1963, residing at Le Campere, rue du Campere, St Peter, Guernsey GY7 9DA, Channel Islands;

- Mr Andrew William Guille, Company Director, born in Guernsey on November 22, 1959, residing at Elishama, rue de la Fosse, St Saviour, Guernsey GY7 9SU, Channel Islands.

*Second resolution*

The sole shareholder decides the creation of two groups of Managers, the Managers A and the Managers B and decides that:

The Managers A will be:

- Mrs Denise Jane Fallaize prenamed;
- Mr Andrew William Guille prenamed.

The Managers B will be:

- Mr Joost Tulkens, lawyer, born at Someren (The Netherlands) on April 26, 1973, with address at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg;
- Mr Bart Zech, lawyer, born at Putten (The Netherlands) on September 5, 1969, with address at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

*Third resolution*

The sole shareholder decides to amend article 12 of the articles of association as follows:

«**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of managers A and B. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of one manager A and one manager B, except for matters of daily management and every matters not exceeding six thousand Euro (6,000.- EUR) for which the sole signature of a manager A or B is sufficient.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, any manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. Any participation to a conference call initiated and chaired by a Luxembourg resident manager is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

The Board of Managers can validly debate and take decisions only if the majority of its members are present or represented.

Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a duly convened and held meeting of the Board of Managers. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex. A meeting of the Board of Managers held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.»

There being no further business, the meeting is terminated.

*Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand Euro (1,000.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille cinq, le deux novembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

QUEBEC NOMINEES LIMITED, une société constituée selon les lois des Iles Vierges Britanniques dont le siège est établi Tortola, Box 3483, Road Town, British Virgin Islands, enregistrée au Registre de Commerce de Tortola sous le numéro 400547,

ici représentée par Monsieur Gautier Rochez, juriste, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration datée du 31 octobre 2005.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- qu'elle est la seule et unique associée de la société COREFIELD, S.à r.l., une société à responsabilité limitée unipersonnelle, constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 4 octobre 2005, en cours de publication au Memorial, Recueil des Sociétés et Associations;
- qu'elle a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide de nommer en qualité de gérants de la société, avec effet à dater du jour du présent acte pour une durée indéterminée:

- Madame Denise Jane Fallaize, Administrateur de Société, né à Guernsey le 9 décembre 1963, demeurant à Le Campere, rue du Campere, St Peter, Guernsey GY7 9DA, Channel Islands;
- Monsieur Andrew William Guille, Administrateur de Société, née à Guernsey le 22 novembre 1959, demeurant à Elishama, rue de la Fosse, St Saviour, Guernsey GY7 9SU, Channel Islands.

*Deuxième résolution*

L'associé unique décide de créer deux groupes de gérants, les Gérants A et les Gérants B, et décide que:

Les Gérants A, seront:

- Madame Denise Jane Fallaize prénommée;
- Monsieur Andrew William Guille prénommé.

Les Gérants B, seront:

- Monsieur Joost Tulkens, juriste, né à Someren (Pays-Bas) le 26 avril 1973, avec adresse au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg;
- Monsieur Bart Zech, juriste, né à Putten (Pays-Bas) le 5 septembre 1969, avec adresse au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

*Troisième résolution*

L'associé unique décide de modifier l'article 12 des statuts qui aura la teneur suivante:

«**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance composé de gérants A et de gérants B. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B, excepté pour les matières de gestion journalière et toutes matières n'excédant pas six mille euros (6.000,- EUR) pour lesquelles la signature d'un seul gérant A ou B est suffisante.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les gérants peuvent participer à toutes réunions du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre mutuellement. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant demeurant au Luxembourg sera équivalente à une participation en personne à une telle réunion qui sera ainsi réputée avoir été tenue à Luxembourg.

Le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si tous ses membres sont présents ou représentés.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, télécopie ou télex. Une réunion tenue par résolutions prises de manière circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.»

Plus rien n'étant fixé à l'ordre du jour, l'assemblée est levée.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ mille euros (1.000,- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Rochez, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2005, vol. 150S, fol. 61, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2005.

G. Lecuit.

(100436.3/220/155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

---

**COREFIELD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 111.141.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2005.

G. Lecuit.

(100437.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

---

**ISIB, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6560 Hinkel, 13, Girsterklaus.

R. C. Luxembourg B 111.845.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt-trois septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Madame Isabelle Becker, diplômée en art plastique et art environnemental, demeurant au 32, rue de Bourglinster, L-6112 Junglinster.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.** La société a pour objet l'exploitation d'un salon de thé, d'un établissement d'hébergement offrant des services de ' bed and breakfast ', d'un débit de boissons alcooliques et non-alcooliques avec établissement de restauration, d'une galerie d'art avec vente d'objets d'art et d'articles de décoration, la vente de jouets, l'exploitation d'une librairie, d'un cybercafé, l'organisation de réceptions, de séminaires, d'événements culturels et sociaux ainsi que le commerce de produits alimentaires et articles pour le ménage.

La société peut aussi exercer ses activités aux foires et marchés.

La société a en outre pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société aura la dénomination: ISIB, S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Hinkel.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 12.400,- (douze mille quatre cents euros), représenté par 100 (cent) parts sociales de EUR 124,- (cent vingt-quatre euros) chacune, toutes soucrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

**Art. 7.** Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2005.

**Art. 16.** Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance.
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice.
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Souscription - Libération*

La partie comparante a déclaré que toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

16486

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros.

*Décision de l'associé unique*

1) La Société est administrée par le gérant suivant:

Madame Isabelle Becker, diplômée en art plastique et art environnemental, demeurant au 32, rue de Bourglinster, L-6112 Junglinster.

2) L'adresse de la Société est fixé à L-6560 Hinkel, 13, rue Girsterklous.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: I. Becker, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2005, vol. 149S, fol. 99, case 6. – Reçu 124 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2005.

J. Elvinger.

(100730.3/211/122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2005.

**ATISREAL LUXEMBOURG, Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 38.058.

—  
EXTRAIT

Lors du conseil d'administration du 9 septembre 2005, les administrateurs de la société ont acté:

- la démission de Monsieur Philip Coates de son mandat d'administrateur délégué, cette démission prenant effet le 9 septembre 2005;

- la suppression de tous les pouvoirs bancaires de Monsieur Philip Coates à effet du 9 septembre 2005;

- la nomination, en qualité de nouvel administrateur délégué, de Monsieur Martin Heyse, domicilié à L-8422 Steinfort, rue de Hobscheid 61, Luxembourg, et ce avec effet au 8 septembre 2005. Le mandat d'administrateur de Monsieur Martin Heyse expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui sera appelée à statuer sur l'approbation des comptes de l'exercice social se clôturant le 31 décembre 2010. Il a été décidé que le mandat de cet administrateur sera exercé à titre gratuit;

- la nomination des mandataires spéciaux suivants:

\* Monsieur Stéphane Didier, domicilié à 1180 Bruxelles, avenue Bonaparte 6; et

\* Monsieur Frédéric Van de Putte, domicilié à 1080 Molenbeek-Saint-Jean, bld Edmond Machtens 174/18.

Ces mandataires spéciaux auront tous pouvoirs pour signer séparément tout contrat ou acte ne dépassant pas 50.000 EUR d'engagement. Pour les actes et contrats dépassant 50.000 EUR d'engagement, la société sera valablement représentée par les mandataires spéciaux agissant conjointement.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour ATISREAL LUXEMBOURG S.A.*

M. Heyse

*Administrateur délégué*

Enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2005, réf. LSO-BJ05982. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(096199.3/000/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2005.

**VETINA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 103.603.

—  
EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire réunie en date du 27 octobre 2005 à 16.00 heures, prend acte de la démission de Monsieur Jean Hoffmann de son mandat d'administrateur et nomme en son remplacement Monsieur Jean-Yves Nicolas, employé privé, né le 16 janvier 1975 à Vielsalm, Belgique et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social 2009.

Luxembourg, le 28 octobre 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2005, réf. LSO-BK01002. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(096218.3/693/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2005.

**ARCELOR REBAR COMMERCIAL, Société Anonyme.**

Siège social: L-4823 Rodange, 2, rue de l'Industrie.  
R. C. Luxembourg B 47.058.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 28 juillet 2005*

Le Conseil d'Administration accepte la démission de Monsieur José Maria Echeverria, demeurant à Azpeitia et désigne en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Monsieur Robert Engel, demeurant professionnellement 2, rue de l'Industrie, L-4823 Rodange qui achèvera son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2006.

Pour extrait conforme  
H. Reding / G. Evrard  
Administrateur / Président

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2005, réf. LSO-BK01993. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(096208.3/571/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2005.

---

**MILLENIUM FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,-.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.  
R. C. Luxembourg B 111.449.

—  
EXTRAIT

Il ressort d'une convention de cession de parts sociales du 1<sup>er</sup> novembre 2005 que cinq cents (500) des cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, représentant ensemble cent pour cent (100%) du capital social de la Société sont dès lors détenues depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2005 par la société AL-RAYYAN 2 LUXEMBOURG, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 100.758.

Senningerberg, le 3 novembre 2005.

Pour extrait conforme  
ATOZ  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2005, réf. LSO-BK01141. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(096210.3/4170/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2005.

---

**HFF&L (LUXEMBOURG I) HOLDINGS, Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.  
R. C. Luxembourg B 111.836.

—  
STATUTES

In the year two thousand and five, on the eighteenth of October.

Before the undersigned, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

HFF&L (CAYMAN) HOLDINGS, LTD., a company limited by shares, incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, registered with the Cayman Registrar of Companies under the number 151.032, having its registered office at c/o Walkers SPV Limited, Walker House, Mary Street, PO Box 908GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands,

here represented by Ms Linda Korpel, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in San Francisco, California, U.S.A. on October 13, 2005.

The said proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in his hereabove stated capacities, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

**A. Purpose - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and among all those who may become partners in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

**Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period.

**Art. 4.** The Company will assume the name of HFF&L (LUXEMBOURG I) HOLDINGS.

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

### B. Share capital - Shares

**Art. 6.** The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 7.** The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 8.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 9.** The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

**Art. 10.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

### C. Management

**Art. 11.** The Company is managed by a board of managers composed of A managers (the «A Managers») and one or more B managers (the «B Managers»), who need not be partners. The A Managers and the B Managers are collectively referred to as the «managers».

The managers shall be elected by the partners at the general meeting of partners which shall determine their remuneration and term of office. The managers are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any manager may be removed with or without cause by the general meeting of partners.

In the event of a vacancy in the office of a manager following death, resignation, retirement or otherwise, the remaining managers may temporarily appoint a manager.

In dealing with third parties, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose.

The Company will be bound in all circumstances by the joint signature of one A Manager together with one B Manager.

**Art. 12.** The Company is managed by a board of managers which shall choose from among the A Managers a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside over all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the

motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if two managers are present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 13.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by any A Manager together with one B Manager. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by any A Manager together with one B Manager or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

**Art. 14.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

**Art. 15.** The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

**Art. 16.** The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

#### **D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners**

**Art. 17.** Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

**Art. 18.** Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 19.** In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

#### **E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits**

**Art. 20.** The Company's year commences on January 1st and ends on December 31st.

**Art. 21.** Each year on December 31, the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 22.** Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 23.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

**Art. 24.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

#### *Subscription and payment*

The five hundred (500) shares have been subscribed by HFF&L (CAYMAN) HOLDINGS, LTD., prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

*Transitional dispositions*

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31st, 2005.

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately thousand seven hundred Euro.

*Resolutions of the sole partner*

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

2. The following persons are appointed A Managers of the Company for an indefinite period:

- Blake Kleinman, investment manager, born on August 25, 1976 in Cleveland, Ohio, U.S.A., with professional address at 15-16 Buckingham Street, London WC2N 6DU, GB; and

- Nancy Graham, investment manager, born on May 10, 1975 in Washington D.C., U.S.A., with professional address at One Maritime Plaza, 10th Floor, San Francisco, CA 94111, U.S.A.

3. The following person is appointed B Manager of the Company for an indefinite period:

- Alain Nicolas Roger Peigneux, general manager, born on February 27, 1968 in Huy, Belgium, with professional address at 10, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille cinq, le dix-huit octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

HFF&L (CAYMAN) HOLDINGS, LTD., a company limited by shares, constitué et existant selon les lois des Iles Caïmans, enregistré auprès du Cayman Registrar of Companies sous le numéro 151032, ayant son siège social à c/o Walkers SPV Limited, Walker House, Mary Street, PO Box 908GT, George Town, Grand Cayman, Iles Caïmans,

ici représenté par Ms Linda Korpel, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à San Francisco, Californie le 13 octobre 2005.

La procuration signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

**A. Objet - Durée - Dénomination - Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière ou de propriété intellectuelle estimées utiles pour l'accomplissement de ces objets.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de HFF&L (LUXEMBOURG I) HOLDINGS.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, par décision du conseil de gérance.

Il peut être créé, par simple décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, par le conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

### B. Capital social - Parts sociales

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

### C. Gérance

**Art. 11.** La Société est gérée par un conseil de gérance composé de gérants A (les «Gérants A») et d'un ou plusieurs gérants B (les «Gérants B»), qui n'ont pas besoin d'être associés. Les Gérants A et les Gérants B sont collectivement référencés comme étant les «gérants».

Les gérants seront élus par les associés à l'assemblée générale des associés qui fixera leur rémunération et le terme de leur mandat. Les gérants sont élus par un vote à la majorité simple des parts sociales présentes ou représentées.

Tout gérant peut être révoqué avec ou sans motif par l'assemblée générale des associées.

En cas de vacance d'un poste de gérant suite à un décès, une démission, un départ à la retraite ou autrement, les gérants restants peuvent provisoirement nommer un gérant.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature conjointe d'un Gérant A avec un Gérant B.

**Art. 12.** La Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi les Gérants A un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, courriel ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si deux des gérants sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire, le tout constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 13.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par l'un des Gérants A avec un Gérant B. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par l'un des Gérants A avec un Gérant B ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

**Art. 14.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 15.** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 16.** Le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

#### **D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés**

**Art. 17.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 18.** Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 19.** Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### **E. Année sociale - Bilan - Répartition**

**Art. 20.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 21.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 22.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 23.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

**Art. 24.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

##### *Souscription et libération*

HFF&L (CAYMAN) HOLDINGS, LTD., prénommé, a souscrit les cinq cents (500) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

##### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2005.

##### *Frais*

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à mille sept cents euros.

##### *Résolutions de l'associé unique*

Et aussitôt l'unique associé, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

2. Les personnes suivantes sont nommées Gérants A de la Société pour une durée indéterminée:

- Blake Kleinman, investment manager, né le 25 août 1976 à Cleveland, Ohio, U.S.A., ayant comme adresse professionnelle 15-16 Buckingham Street, London WC2N 6DU, GB; et

- Nancy Graham, investment manager, née le 10 mai 1975 à Washington D.C., U.S.A., ayant comme adresse professionnelle One Maritime Plaza, 10th Floor, San Francisco, CA 94111, U.S.A.

3. La personne suivante est nommée Gérant B de la Société pour une durée indéterminée:

- Alain Nicolas Roger Peigneux, general manager, né le 27 février 1968 à Huy, Belgique, ayant comme adresse professionnelle 10, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Korpel, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2005, vol. 25CS, fol. 99, case 5. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2005.

J. Elvinger.

(100720.3/211/345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2005.

### INTER-CONCEPT ELECTRO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8838 Wahl, 23, rue Principale.

R. C. Luxembourg B 111.859.

—

#### STATUTS

L'an deux mille cinq, le neuf novembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1.- Monsieur Pascal Gerard, indépendant, demeurant à L-8838 Wahl, 23, rue Principale, né à Luxembourg, le 25 mars 1971,

2.- Monsieur Michel Welter, maître électricien, demeurant à L-7446 Lintgen, 6, rue de l'Eglise, né à Luxembourg, le 9 juillet 1981.

Lesquels comparants, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de INTER-CONCEPT ELECTRO, S.à r.l.

**Art. 2.** Le siège social est établi dans la Commune de Wahl.

Il pourra être transféré en tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet les travaux d'électricien avec vente des articles de la branche, ainsi que toutes opérations commerciales, financières et industrielles s'y rattachant directement ou indirectement.

D'une façon générale, la société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, entièrement libérées.

**Art. 6.** Les parts sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de transmission pour cause de mort, ainsi que pour l'évaluation des parts en cas de cessions, l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, est applicable.

En cas de cession des parts, les autres associés ont un droit de préemption.

**Art. 7.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 8.** Les héritiers et représentants ou ayants-droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Le gérant est nommé par l'Assemblée Générale. Il est nommé pour une durée indéterminée. Ses pouvoirs sont définis dans l'acte de nomination.

Le gérant peut nommer des fondés de pouvoirs, associés ou non, pouvant agir au nom et pour le compte de la société, dans la limite des pouvoirs conférés dans l'acte de nomination.

Le gérant est habilité à instituer des succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

**Art. 10.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 11.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

**Art. 14.** Chaque année au dernier jour de décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

**Art. 15.** En cas de dissolution de la société, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

**Art. 16.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

**Art. 17.** Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

#### *Dispositions transitoires*

Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et finira le 31 décembre 2005.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi établis, les comparants ont souscrit à l'intégralité du capital comme suit:

1.- Monsieur Pascal Gerard, prénommé, deux cent cinquante parts sociales .....	250
2.- Monsieur Michel Welter, prénommé, deux cent cinquante parts sociales .....	250
Total: cinq cents parts sociales. ....	500

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

#### *Estimation des frais*

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme de mille euros (EUR 1.000,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Ensuite, les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, et à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- a) Monsieur Michel Welter, susnommé, gérant technique,
- b) Monsieur Pascal Gerard, susnommé, gérant administratif.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif.

Ils peuvent conférer les pouvoirs à des tiers.

2.- Le siège social de la société est établi à l'adresse suivante:

L-8838 Wahl, 23, rue Principale.

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Munsbach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeures, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Gerard, M. Welter, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2005, vol. 26CS, fol. 21, case 6. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 17 novembre 2005.

P. Bettingen.

(100929.3/202/113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2005.

### **BROWN MACHINES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 75.637.

#### EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 7 octobre 2005 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Antonio Pedrazzoli, domicilié Via Fontanelle, 87B, Bassano del Grappa, Italie;
- Monsieur Jean Hoffmann, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg;
- Monsieur Marc Koeune, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg;
- Madame Nicole Thommes, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg;
- Madame Andrea Dany, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg.

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-SERVICES, S.à r.l., avec siège social au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg. Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2011.

Pour extrait conforme

Signature

*Un administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2005, réf. LSO-BK01035. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(096217.3/693/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2005.

### **I.T.I. INDUSTRIAL TECHNOLOGY INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 74.640.

#### EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 3 octobre 2005 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Jean Hoffmann;
- Monsieur Marc Koeune;
- Madame Nicole Thommes;
- Madame Andrea Dany.

Tous les quatre domiciliés professionnellement au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg.

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-SERVICES, S.à r.l., avec siège social au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg (anc. 4, rue du Marché-aux-Herbes, 1728 Luxembourg).

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2011.

Pour extrait conforme

Signature

*Un administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2005, réf. LSO-BJ06841. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(096219.3/693/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2005.

16496

**IMTEX S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 71.429.

—  
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 5 octobre 2005 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Jean Hoffmann;
- Monsieur Marc Koeune;
- Madame Nicole Thommes;
- Madame Andrea Dany.

Tous les quatre domiciliés professionnellement au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg.

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-SERVICES, S.à r.l., avec siège social au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg (anc. 4, rue du Marché-aux-Herbes, 1728 Luxembourg).

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2011.

Pour extrait conforme

Signature

*Un administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2005, réf. LSO-BJ06849. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(096221.3/693/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2005.

---

**AC RESTAURANTS ET HOTELS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 2, route Nationale 1.  
R. C. Luxembourg B 46.422.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 16 mai 2005*

*Résolution*

*Conseil d'administration:*

Le mandat des administrateurs venant à échéance, l'Assemblée décide de nommer les administrateurs comme suit:

AUTOGRILL BELGIË N.V., administrateur-délégué, représentée par Jean Jacques Isoard;

M. Vincenzo Duri, administrateur;

M. Mario Aspesi, administrateur.

Leur mandat viendra à échéance à l'assemblée générale ordinaire qui doit statuer sur les comptes annuels de l'année 2005.

*Commissaire aux comptes:*

Pour l'exercice 2005, l'assemblée décide de nommer comme commissaire la société DELOITTE & TOUCHE. Le mandat viendra à échéance avec l'assemblée générale ordinaire en 2005 qui doit statuer sur les comptes annuels de l'année 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

AC RESTAURANTS ET HÔTELS S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2005, réf. LSO-BJ06383. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(096223.3/850/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2005.

---

**CUSTODE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 64.166.

Le bilan établi au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2005, réf. LSO-BK00515, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2005.

*Pour CUSTODE S.A.*

FIDUFISC S.A.

Signature

(096244.3/1039/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2005.

---

**BREMBO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 71.768.

*Extrait du procès-verbal du conseil d'administration tenu le 19 octobre 2005*

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Christophe Velle de sa fonction d'administrateur, décide d'accepter cette démission. Le conseil le remercie pour l'activité déployée jusqu'à ce jour.

Le conseil coopte comme nouvel administrateur, avec effet immédiat, Monsieur Francesco Moglia, demeurant professionnellement à Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Ces résolutions, adoptées à l'unanimité, seront ratifiées par la prochaine assemblée générale de la société, conformément à la loi et aux statuts.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

BREMBO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme

L. Patrassi / F. Moglia

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2005, réf. LSO-BK01113. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(096225.3/024/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2005.

**LAMINT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
**Capital social: EUR 2.063.975,-.**  
Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 44.462.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des associés tenue le 18 octobre 2005*

*Résolution*

Les mandats des gérants et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2005 comme suit:

*Conseil de gérance:*

MM. Carlo Lamberti, dirigeant, demeurant à Gallarate (Italie), gérant;  
Luca Gallinelli, employé privé, demeurant à Luxembourg, gérant;  
Dominique Audia, employé privé, demeurant à Luxembourg, gérant.

*Commissaire aux comptes:*

AACO, S.à r.l., 28, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2005, réf. LSO-BK00931. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(096229.3/024/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2005.

**TS PARIS BOURSE HOLDINGS II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R. C. Luxembourg B 111.846.

#### STATUTES

In the year two thousand and five, on the twenty-fifth of October.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

TS HOLDINGS (PARIS), S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the Luxembourg law, having its registered office at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, and whose registration with the Trade and Company Register of Luxembourg is under process,

represented by Mr Fatah Boudjelida, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of a proxy established on October 24, 2005.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

**Art. 1.** There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 16 the exceptional rules applying to one member company.

**Art. 2.** The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprise in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

The Company may undertake, in Luxembourg and abroad, the financing of operations by granting loans to corporations belonging to the same international group to which it belongs itself. These loans will be refinanced inter alia but not limited to, by financial means and instruments such as loans from shareholders or group companies or bank loans.

In general, the Company may carry out any financial, commercial, industrial, personal or real estate transactions, take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes or which are liable to promote their development or extension.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds which may be convertible.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name TS PARIS BOURSE HOLDINGS II, S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Senningerberg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The share capital is fixed at twenty-two thousand five hundred Euro (EUR 22,500.-) represented by nine hundred (900) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 16 of the Articles.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

**Art. 12.** The Company is managed by a board of managers composed of at least three managers divided into two categories, respectively denominated «Category A Managers» and «Category B Managers». The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

**Art. 13.** In dealing with third parties, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the joint signature of any two managers, obligatorily one Category A Manager and one Category B Manager.

The board of managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxyholders, selected from its members or not either shareholders or not.

**Art. 14.** The board of managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and will determine the manager's / agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. It is understood that the day-to-day management is limited to acts of administration and thus, all acts of acquisition, disposition, financing and refinancing have to obtain the prior approval from the board of managers.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the board of managers are convened by the chairman, the secretary or by any two managers. The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager may be represented by another member of the board of managers.

The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and with at least the presence or the representation of one Category B manager. Any decisions taken by the board of managers shall require a simple majority including at least the favourable vote of one Category B manager. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

The Board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by the Articles.

**Art. 15.** The board of managers assumes, by reason of its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Company.

**Art. 16.** The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 17.** The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

**Art. 18.** At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 19.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five per cent of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The excess is distributed among the shareholders. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

**Art. 20.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 21.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty-first of December 2006.

#### *Subscription - Payment*

The articles of association having thus been established, TS HOLDINGS (PARIS), S.à r.l., prenamed, declared to subscribe the nine hundred (900) shares and have them fully paid up in nominal value by contribution in cash of twenty-two thousand five hundred Euro (EUR 22,500.-).

The amount of twenty-two thousand five hundred Euro (EUR 22,500.-) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at two thousand Euro (EUR 2,000.-).

*Resolution of the sole shareholder*

The sole shareholder resolves to:

1. Appoint the following persons as managers:

*Category A Managers:*

- Mr Paul Anthony Galiano, Vice President and Treasurer, born on the 9th of March 1965 in New York (United States of America), residing at 210, Navajo Court, Morganville, NJ 07751, United States of America;
- Miss Geraldine Copeland-Wright, Senior director European Counsel, born on March 25, 1971 in Leeds (United Kingdom), with professional address at 30th Floor, Millbank Tower, 21-24 Millbank, London SW1P 4QP, United Kingdom;
- Mr Timothy Edward Bannon, Managing Director, born on January 7, 1972 in Evanston, Illinois (United States of America), with professional address at 30th Floor, Millbank Tower, 21-24 Millbank, London SW1P 4QP, United Kingdom;
- Mr Burton Lehman, Vice President and Secretary, born on the 24th of November 1940 in New York (United States of America), residing at 1095, Park Avenue, Apartment 50, New York, NY 10128, United States of America;
- Mr Jerry I Speyer, President and Chief Executive Officer, born on the 23rd of June 1940 in Wisconsin (United States of America), residing at 176, East 72nd Street, New York, NY 10021, United States of America;
- Mrs Katherine Farley, Senior Managing Director, born on the 12th of October 1949 in New York (United States of America), residing at 176, East 72nd Street, New York, NY 10021, United States of America;
- Mr Robert J Speyer, Senior Managing Director and Assistant Secretary, born on the 11th of October 1969 in New York (United States of America), residing at 265, East 66th Street, New York, NY 10021, United States of America;
- Mr Michael Philip Maurice Spies, Senior Managing Director, born on the 4th of September 1957 in Massachusetts (United States of America), residing at 66, Redcliffe Road, London SW10 9MQ, United Kingdom.

*Category B Manager:*

- Mr Marcel Stephany, chartered accountant, born on the 4th of September 1951 in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), residing at 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, Grand Duchy of Luxembourg.

The duration of the managers' mandate is unlimited.

2. Fix the registered seat of the Company at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille cinq, le vingt-cinq octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

TS HOLDINGS (PARIS), S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg et dont l'immatriculation au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg est en cours,

ici représentée par M. Fatah Boudjelida, employé privé, avec adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

en vertu d'une procuration donnée le 24 octobre 2005,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 16, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.** La Société peut réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société peut entreprendre, au Luxembourg et à l'étranger, des opérations de financement en accordant des prêts à des sociétés appartenant au même groupe international auquel elle appartient. Ces prêts seraient re-financés en autres

mais non exclusivement, par des moyens financiers et des instruments tels que des prêts provenant d'actionnaires ou des sociétés du groupe ou des prêts bancaires.

En général, la Société pourra également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, et prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations qui pourront être convertibles.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société a comme dénomination TS PARIS BOURSE HOLDINGS II, S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Senningerberg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à vingt-deux mille cinq cents euros (EUR 22.500,-) représenté par neuf cents (900) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

**Art. 7.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 16 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un Conseil de Gérance composé d'au moins trois gérants divisés en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B». Les gérants ne doivent pas être associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une décision des associés représentant une majorité des voix.

**Art. 13.** Dans les rapports avec les tiers, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Conseil de Gérance.

Envers les tiers, la société est valablement engagée par la signature conjointe de deux membres du Conseil de Gérance, étant obligatoirement un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou pas, qu'ils soient associés ou pas.

Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminera les responsabilités et rémunérations (éventuelle) des gérants/ mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doivent être préalablement approuvés par le Conseil de Gérance.

**Art. 14.** Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par deux gérants. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Un gérant peut en représenter un autre au Conseil.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et qu'au moins un gérant de catégorie B est présent ou représenté. Toute décision du Conseil de Gérance doit être prise à majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un gérant de catégorie B. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement.

Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue.

Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par les gérants duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

**Art. 15.** Les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 16.** L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 17.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 18.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 19.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Le surplus est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaire le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

**Art. 20.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 21.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le trente et un décembre 2006.

#### *Souscription - Libération*

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, TS HOLDINGS (PARIS), S.à r.l., désigné ci-dessus, déclare souscrire aux neuf cents (900) parts sociales et les libérer entièrement en valeur nominale par apport en liquide de vingt-deux mille cinq cents euros (EUR 22.500,-).

Un montant de vingt-deux mille cinq cents euros (EUR 22.500,-) a été intégralement libéré en liquide et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille euros (EUR 2.000,-).

#### *Décision de l'associé unique*

L'associé unique décide de:

1. Nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société:

#### *Gérants de Catégorie A:*

- M. Paul Anthony Galiano, Vice Président et trésorier, né le 9 mars 1965 à New York (Etats-Unis d'Amérique), demeurant au 210, Navajo Court, Morganville, NJ 07751, Etats-Unis d'Amérique;

- Mlle Geraldine Copeland-Wright, Administrateur Conseil Européen, née le 25 mars 1971 à Leeds (Royaume-Uni), ayant son adresse professionnelle au 30th Floor, Millbank Tower, 21-24 Millbank, London SW1P 4QP, Royaume-Uni;

- M. Timothy Edward Bannon, Administrateur délégué, né le 7 janvier 1972 à Evanston, Illinois (Etats-Unis d'Amérique), ayant son adresse professionnelle au 30th Floor, Millbank Tower, 21-24 Millbank, London SW1P 4QP, Royaume-Uni;

- M. Burton Lehman, Vice Président, né le 24 novembre 1940 à New York (Etats-Unis d'Amérique), demeurant au 1095, Park Avenue, appartement 50, New York, NY 10128, Etats-Unis d'Amérique;
- M. Jerry I. Speyer, Président Directeur Général, né le 23 juin 1940 à Wisconsin (Etats-Unis d'Amérique), demeurant au 176, East 72nd Street, New York 10021, Etats-Unis d'Amérique;
- Mme Katherine Farley, Administrateur délégué, née le 12 octobre 1949 à New York (Etats-Unis d'Amérique), demeurant au 176, East 72nd Street, New York 10021, Etats-Unis d'Amérique;
- M. Robert J. Speyer, Administrateur délégué, né le 11 octobre 1969 à New York (Etats-Unis d'Amérique), demeurant au 56 Crosby Street Apt 4B, New York, NY 1012 -4435, Etats-Unis d'Amérique;
- M. Michael Philip Maurice Spies, Administrateur délégué, né le 4 septembre 1957 à Massachusetts (Etats-Unis d'Amérique), demeurant au 66, Redcliffe Road, Londres SW10 9MQ, Royaume-Uni.

*Gérant de Catégorie B:*

- M. Marcel Stephany, expert comptable et fiscal, né le 4 septembre 1951 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant au 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, Grand-Duché de Luxembourg.

La durée du mandat des gérants est illimitée.

2. Fixer l'adresse du siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Boudjelida, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 2005, vol. 26CS, fol. 8, case 3. – Reçu 225 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2005.

J. Elvinger.

(100731.3/211/349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2005.

**HA INVESTMENTS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.350.000,-.**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 97.903.

*Extrait des résolutions adoptées par l'associé unique en date du 27 octobre 2005*

- La démission de M. Brian Dickie en tant que gérant avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2005 a été acceptée, confirmée et ratifiée.
- M. Anthony Lee Robinson a été nommé en tant que gérant avec effet au 1<sup>er</sup> novembre 2005 pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 27 octobre 2005.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 2005, réf. LSO-BK00160. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(096233.3/631/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2005.

**CMS MANAGEMENT SERVICES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 81.525.

*Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue le 17 octobre 2005*

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de CMS MANAGEMENT SERVICES S.A. (la «Société»), tenue extraordinairement il a été décidé comme suit:

- d'accepter la démission de M. John Beers de sa fonction d'administrateur et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 17 octobre 2005.

H. van de Sanden

Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2005, réf. LSO-BJ06409. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(096319.3/710/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2005.

**SAINT THOMAS S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 63.171.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle qui s'est tenue à Luxembourg, le mercredi 27 juillet 2005, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

*Cinquième résolution*

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date du mercredi 11 mai 2005 et qu'en absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour. L'Assemblée décide de nommer pour un terme d'un an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Sergio Vandi, employé privé, 12, avenue de la Liberté à L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), Administrateur et Président du Conseil d'Administration;
- Monsieur Davide Murari, employé privé, 12, avenue de la Liberté à L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), Administrateur;
- Monsieur Onelio Piccinelli, employé privé, 12, avenue de la Liberté à L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), Administrateur.

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2005.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme d'un an, la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2005.

*Le Conseil d'Administration*

S. Vandi / D. Murari

*Administrateurs*

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2005, réf. LSO-BK00606. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(096389.3/043/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2005.

**EI INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
**Capital social; USD 20.000,-**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché aux Herbes.  
R. C. Luxembourg B 108.480.

*Extrait de la décision des Associés adoptée le 15 septembre 2005*

Conformément aux Contrats de Cession de Parts Sociales signés le 30 septembre 2005 et avec effet à partir du 15 septembre 2005:

Mme Barbara Lundberg, citoyenne américaine détentrice du passeport numéro Z7727576 et avec adresse à Ul. Piasta 19, 05-510 Konstancin, Pologne, détentrice de 180 parts sociales dans le capital de la Société;

et

D.B. ZWIRN SPECIAL OPPORTUNITIES FUND, LP, une société en Commandite (Limited Partnership) du Delaware, avec adresse principale au 745 Fifth Avenue, 18<sup>th</sup> Floor, New York 10151, USA, enregistré au Registre du Delaware sous le 3507949, détentrice de 20 parts sociales dans le capital de la Société;

ont vendu la totalité des parts sociales détenues à PARLAY FINANCE COMPANY S.A., une société de droit luxembourgeois, avec siège social au 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 61.785.

PARLAY FINANCE COMPANY S.A. devient ainsi l'associé unique de la société détenant les 200 parts sociales de la Société.

Luxembourg, le 28 octobre 2005.

Pour extrait sincère et conforme

ProServices MANAGEMENT, S.à r.l.

*Gérant*

M. Bogers

*Gérant*

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2005, réf. LSO-BK00370. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(096267.3/1084/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2005.

**HA HOLDINGS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.350.000,-.**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 98.714.

*Extrait des résolutions adoptées par l'associé unique en date du 27 octobre 2005*

- La démission de M. Brian Dickie en tant que gérant avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2005 a été acceptée, confirmée et ratifiée.
- M. Anthony Lee Robinson a été nommé en tant que gérant avec effet au 1<sup>er</sup> novembre 2005 pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 27 octobre 2005.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 2005, réf. LSO-BK00161. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(096235.3/631/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2005.

---

**INSIGHT EUROPEAN REAL ESTATE FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 108.462.

Il résulte de résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 27 septembre 2005 que:

1. le premier exercice social de la Société prend fin au 30 septembre 2006 et non pas au 30 septembre 2005, comme initialement prévu;

2. M. Herman Boersen a démissionné de sa fonction de gérant de la Société avec effet au 10 octobre 2005 et que M. Michael Chidiac, ayant son adresse privée au 29, rue Albert 1<sup>er</sup>, L-1117 Luxembourg, a été nommé comme nouveau gérant à compter du 10 octobre 2005, et ce jusqu'au 10 octobre 2007.

Sont désormais gérants de la Société:

- M. Robert Kimmels,
- M. Michael Chidiac,
- M. Hans van de Sanden, et
- M. Derek McDonald.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INSIGHT EUROPEAN REAL ESTATE FINANCE, S.à r.l.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2005, réf. LSO-BJ06197. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(096294.3/253/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2005.

---

**TWIN ESTATES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1650 Luxembourg, 44, avenue Guillaume.

R. C. Luxembourg B 75.686.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Réginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 mai 2000, acte publié au Mémorial C n° 630 du 5 septembre 2000.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2005, réf. LSO-BK01266, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2005.

Pour extrait sincère et conforme

Pour TWIN ESTATES, S.à r.l.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(096306.3/1261/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2005.

---

16506

**PLATON HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.  
R. C. Luxembourg B 41.113.

—  
RECTIFICATIF

Extrait

Il y a lieu de lire:

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 juin 2004 que:

- BARINVEST S.A., Société Anonyme, ayant son siège social au 19, via Cantonale, CH-6901 Lugano, a été nommé Commissaire, en remplacement de A. & C.A. - ADMINISTRATIVE & COMMERCIAL ACCOUNTING SERVICES LIMITED;

- Le siège social de la société a été fixé au 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Luxembourg, le 31 octobre 2005.

Signature.

Au lieu de:

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 juin 2004 que:

- BARINVEST S.A., Société Anonyme, ayant son siège social au 19, via Cantonale, CH-6901 Lugano, a été nommé Commissaire;

- Le siège social de la société a été fixé au 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2004.

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2005, réf. LSO-BK00935. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(096305.3/727/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2005.

---

**CONSTRUCTIONS MICHELIS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4485 Soleuvre, 47A, rue de Sanem.  
R. C. Luxembourg B 12.649.

Constituée sous forme de société à responsabilité limitée par-devant M<sup>e</sup> Frank Baden, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 20 décembre 1974, acte publié au Mémorial C n° 34 du 24 février 1975, modifiée par-devant le même notaire en date du 22 décembre 1977, acte publié au Mémorial C n° 41 du 3 mars 1978, modifiée par-devant le même notaire en date du 26 mai 1978, acte publié au Mémorial C n° 178 du 22 août 1978, modifiée par-devant le même notaire en date du 28 novembre 1978, acte publié au Mémorial C n° 34 du 14 février 1979, modifiée par-devant le même notaire, en date du 7 mars 1980, acte publié au Mémorial C n° 113 du 3 juin 1980, modifiée par-devant le même notaire, de résidence à Luxembourg, en date du 17 décembre 1984, acte publié au Mémorial C n° 38 du 8 février 1985, modifiée par-devant M<sup>e</sup> Jacques Delvaux, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 4 août 1988, acte publié au Mémorial C n° 292 du 4 novembre 1988, modifiée par-devant M<sup>e</sup> Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 7 avril 1992, acte publié au Mémorial C n° 412 du 19 septembre 1992, modifiée par acte sous seing privé en date du 16 octobre 2001, l'avis afférent a été publié au Mémorial C n° 396 du 12 mars 2002, transformée en société anonyme par-devant M<sup>e</sup> Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 mars 2004, acte publié au Mémorial C n° 489 du 10 mai 2004, modifiée par-devant le même notaire, en date du 30 avril 2004, acte publié au Mémorial C n° 662 du 29 juin 2004.

—  
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2005, réf. LSO-BK01216, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2005.

Pour CONSTRUCTIONS MICHELIS S.A.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(096312.3/1261/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2005.

---

**ELITE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 108.087.

—  
Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2005.

J. Elvinger

Notaire

(096597.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2005.

---

16507

**CARRARO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 3, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 68.721.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 9 juin 2005*

*Résolution*

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2007 comme suit:

*Conseil d'administration:*

MM. Mario Carraro, entrepreneur, demeurant à Campodarsego (Italie), président;  
Tomaso Carraro, dirigeant d'entreprise, demeurant à Campodarsego (Italie), administrateur;  
Gabriele Del Torchio, dirigeant d'entreprise, demeurant à Campodarsego (Italie), administrateur;  
Enrico Gomiero, dirigeant d'entreprise, demeurant à Campodarsego (Italie), administrateur;  
Onofrio Tonin, dirigeant d'entreprise, demeurant à Campodarsego (Italie), administrateur;  
Federico Franzina, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

*Commissaire aux comptes:*

L'assemblée décide de nommer la société ERNST & YOUNG, 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, comme commissaire aux comptes de la société, pour une période d'un an expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour CARRARO INTERNATIONAL S.A.*

BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE

Signature / Signature

*Un administrateur / Un administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2005, réf. LSO-BG05595. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(096442.3/534/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2005.

---

**CLASSIC MARINE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.  
R. C. Luxembourg B 86.143.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'Administration du 5 août 2005 que les résolutions suivantes ont été prises:

1. Le Conseil d'Administration a pris acte de la démission de Monsieur Raymond Van Herck en sa qualité d'administrateur et d'administrateur-délégué avec effet au 15 août 2005;
2. Monsieur Bart Van Der Haegen, ingénieur commercial et directeur de sociétés demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, a été coopté en remplacement de l'administrateur démissionnaire avec effet au 15 août 2005 en qualité d'administrateur et d'administrateur-délégué.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2005.

CLASSIC MARINE S.A.

Signatures

*Le Conseil d'Administration*

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2005, réf. LSO-BK01046. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(096446.3/984/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2005.

---

**EURONAV LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1740 Luxembourg, 20, rue de Hollerich.  
R. C. Luxembourg B 51.212.

—  
La ratification du paiement d'un dividende intérimaire, enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2005, réf. LSO-BJ06831, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(096485.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2005.

---

**CORELYON, COMPAGNIE DE REASSURANCE DU GROUPE CREDIT LYONNAIS,  
Société Anonyme.**

Siège social: L-8030 Strassen, 145, rue du Kiem.  
R. C. Luxembourg B 29.439.

L'Assemblée Générale Ordinaire a, en date du 27 mai 2005:

- décidé de nommer quatre nouveaux administrateurs, à savoir:

Monsieur Bernard Delas, né le 1<sup>er</sup> août 1948 à Tournon sur Rhône, Directeur de l'Assurance à l'International de CREDIT AGRICOLE S.A., domicilié à F-75006 Paris, 97, rue de Vaugirard;

Monsieur Bernard Michel, né le 25 février 1948 à Metz, Directeur Fonctionnement et logistique, Membre du Comité Exécutif de CREDIT AGRICOLE S.A., domicilié à F-75016 Paris, 14, rue Pétrarque;

Monsieur Jean-Pierre Bordereau, né le 24 décembre 1945 à Chelles, Directeur Comptable et Fiscal, domicilié à F-94138 Nogent sur Marne, 14, rue Gaston Margerie;

Monsieur Pierre-Paul Cochet, né le 31 décembre 1956 à Paris (12<sup>e</sup>), Directeur Général de CREDIT LYONNAIS LUXEMBOURG, domicilié à L-8055 Bertrange, 152, rue de Dippach;

- décidé de nommer ces administrateurs pour une durée venant à expiration lors de l'Assemblée Générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2007.

- décidé de renouveler les mandats des administrateurs, à savoir Messieurs Baudouin Lucas, Pierre Borie, Bernard Darmayan, pour une durée de trois ans venant à expiration lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice social de 2007.

Les mandats de CREDIT LYONNAIS et de CREDIT LYONNAIS MANAGEMENT SERVICES (LUXEMBOURG) ne sont pas renouvelés.

Par conséquent le nombre d'administrateurs est augmenté: de 5 à 7.

- décidé de donner tout pouvoir au porteur de copie ou d'extrait du procès-verbal de la présente Assemblée, afin d'accomplir les formalités légales de dépôt et de publication.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2005, réf. LSO-BF09430. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(096463.3/000/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2005.

**TESEI S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.500.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 83.675.

*Assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg le 20 septembre 2005*

L'an deux mille cinq, le vingt septembre, à 14.00 heures, l'Assemblée Générale Extraordinaire s'est réunie au siège social de la société sous la présidence de M. Guy Feite, directeur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur M. Sébastien Vachon, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme secrétaire Mlle Vanessa Roda, employée privée, demeurant à Luxembourg.

M. le Président constate que tous les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social sont présents ou représentés à la présente assemblée et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés, dûment convoqués et ont renoncé, pour autant que de besoin, à toute publication.

*Ordre du jour:*

Nomination de Madame Corinne Bodinaux en qualités d'administrateur d'une part, et d'administrateur-déléguée d'autre part, de la société TESEI S.A. avec pouvoir de signature individuel.

*Résolution*

L'assemblée délibère à l'unanimité des voix de nommer un quatrième administrateur en la personne de Madame Corinne Bodinaux, née le 30 novembre 1956 à Liège, Belgique, demeurant à Puerto Banus - Marbella (29660), Espagne. Celle-ci est nommée en qualité d'administrateur et d'administrateur-déléguée de la société et pourra engager par sa seule signature la société TESEI S.A.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Fait et passé à Luxembourg, le 20 septembre 2005.

G. Feite / V. Roda / S. Vachon

Président / Secrétaire / Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2005, réf. LSO-BK00423. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(096341.3/850/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2005.

**MADA INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 74.811.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue au siège de la société en date du 10 mai 2005*

Après délibération, l'Assemblée, à l'unanimité, décide:

- de renouveler les mandats des Administrateurs et Commissaire aux Comptes comme suit, pour la période expirant le 10 mai 2011:

*Conseil d'administration:*

- COMPAGNIE D'ETUDE ET DE CONSEIL LUXEMBOURG S.A., dont le siège social est situé à Luxembourg,
- Monsieur Guy Feite, directeur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg,
- Madame Céline Boussebassi, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

*Commissaire aux Comptes:*

- La société EUROPEAN MANAGEMENT FIDUCIARY S.A. ayant son siège social au 38, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2005.

Certifié sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2005, réf. LSO-BK00427. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(096332.3/850/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2005.

**WENTWORTH S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 85.221.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue à Luxembourg, le mardi 11 octobre 2005, que l'Assemblée a pris, entre autres, les résolutions suivantes:

*Cinquième résolution*

L'Assemblée prend acte et ratifie la cooptation de Monsieur Onelio Piccinelli, en qualité d'Administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Mirko La Rocca, cooptation décidée par le Conseil d'Administration en date du 25 juin 2004.

L'Assemblée nomme définitivement Monsieur Onelio Piccinelli en qualité d'Administrateur de la société. Le mandat ainsi conféré, à l'instar du mandat des deux autres Administrateurs, expire à l'Assemblée Générale de ce jour.

*Sixième résolution*

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date du mardi 13 avril 2004 et qu'en absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour.

L'Assemblée décide de nommer les Administrateurs suivants:

- Monsieur Sergio Vandi, employé privé, 12, avenue de la Liberté à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), Administrateur et Président du Conseil d'Administration;
- Monsieur Onelio Piccinelli, employé privé, 12, avenue de la Liberté à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), Administrateur;
- Monsieur Davide Murari, employé privé, 12, avenue de la Liberté à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), Administrateur.

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2005.

L'Assemblée décide de nommer Monsieur Vincent Thill, employé privé, 12, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg, en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2005.

*Le Conseil d'Administration*

D. Murari / O. Piccinelli

*Administrateurs*

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2005, réf. LSO-BK00602. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(096392.3/043/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2005.

**AU PETIT VER DE TERRE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5481 Wormeldange, 35, route du Vin.  
R. C. Luxembourg B 101.022.

*Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire du 7 novembre 2005*

*Première résolution*

Les associés décident de manière unanime de révoquer Madame Gonçalves Da Rocha Ferreira Helena Maria, demeurant à L-6672 Merttert, 26, Cité Cerabati de son mandat en tant que gérant administratif de la société.

*Deuxième résolution*

Les associés décident de nommer en son remplacement comme gérant administratif de la société, pour une durée indéterminée, Monsieur Ferreira Oliveira Jorge Miguel, demeurant à L-6672 Merttert, 26, Cité Cerabati avec pouvoir de signature individuelle jusqu'au montant de mille deux cent cinquante euros (1.250,- EUR), au-dessus de ce montant la signature conjointe des deux gérants est requise.

Plus rien n'étant à l'ordre de jour, la séance est levée.

Pour extrait conforme

Signatures

*Les associés de l'assemblée*

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2005, réf. LSO-BK02119. – Reçu 89 euros.

*Le Receveur (signé): Signature.*

(096397.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2005.

**AU PETIT VER DE TERRE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5481 Wormeldange, 35, route du Vin.  
R. C. Luxembourg B 101.022.

*Cession des parts*

Entre:

1. Gonçalves Da Rocha Ferreira Helena Maria demeurant à L-6672 Merttert, 26, Cité Cerabati agissant comme cédant, d'une part,

et

2. Ferreira Oliveira Jorge Miguel demeurant à L-6672 Merttert, 26, Cité Cerabati agissant comme cessionnaire, d'autre part

Il a été convenu ce qui suit:

1. Le cédant cède et transporte au cessionnaire, qui accepte, 66 actions de la société AU PETIT VER DE TERRE, S.à r.l. avec siège social à L-5481 Wormeldange, 35, route du Vin, constituée en date du 12 mai 2004 par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich.

2. Le prix de cession est de 125,- EUR chacune, somme que le cédant reconnaît avoir reçue en date de ce jour, ce dont quittance.

3. L'entrée en jouissance des actions est fixée à la date des présentes.

4. La présente convention est régie par la loi luxembourgeoise et toutes les contestations seront soumises aux juridictions du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg.

Faite et signée en double à Merttert, le 4 novembre 2005.

Signature / Signature

*Le cédant / Le cessionnaire*

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2005, réf. LSO-BK02120. – Reçu 89 euros.

*Le Receveur (signé): Signature.*

(096396.3/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2005.

**MARIO BADINOTTI & Cie FINANCIERA S.E.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 100.803.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2005, réf. LSO-BK00525, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2005.

*La Gérance*

Signatures

(096393.3/535/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2005.

**HPM GLOBAL FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 83.300.

—  
EXTRAIT

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue à Luxembourg le 31 octobre 2005 a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a approuvé la réélection de MM. Robert Hug, Markus Bruhin, Pierre-Alain Eggly, Frédéric Fasel, Pierre Etienne, Jerry Hilger et de Mme Ursula Félix à la fonction d'administrateur pour une période d'un an se terminant lors de la prochaine assemblée générale annuelle ou se terminant le jour où leurs successeurs seront nommés;
2. L'Assemblée a approuvé la ré-élection des réviseurs, PricewaterhouseCoopers, pour la période d'un an se terminant lors de la prochaine assemblée générale annuelle ou se terminant le jour où leurs successeurs seront nommés.

Pour HPM GLOBAL FUND  
PICTET & CIE (EUROPE) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2005, réf. LSO-BK01154. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(096440.3/984/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2005.

---

**SIDACIER HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 49.097.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 18 juillet 2005*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2004:

- Madame Claire-Lise Heinbach, administrateur de sociétés, demeurant au 20, promenade de Saint-Antoine, Genève, Suisse;
- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg, en remplacement de Monsieur Edmond Ries;
- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2004:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 novembre 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2005, réf. LSO-BK00731. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(096472.3/534/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2005.

---

**NOUVELLE THERM-ELEC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7243 Bereldange, 59, rue du X Octobre.  
R. C. Luxembourg B 34.530.

—  
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2005, réf. LSO-BJ06614, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(096366.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2005.

---

**NOUVELLE THERM-ELEC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7243 Bereldange, 59, rue du X Octobre.  
R. C. Luxembourg B 34.530.

—  
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2005, réf. LSO-BJ06615, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(096364.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2005.

---

**SURASSUR, Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 12-14, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 52.440.

Le Conseil d'Administration du 19 avril 2005 acte la démission de Monsieur Jean-Yves Rouchy de son mandat d'administrateur et décide de coopter en remplacement Monsieur Jean-Marie Paintendre, Directeur de la CNCE, pour la durée du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2005, réf. LSO-BG11272. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(096460.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2005.

---

**SURASSUR, Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 12-14, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 52.440.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 7 juin 2005:

- décide de ratifier la cooptation de Monsieur Paul Le Bihan, Directeur du Pôle Assurances au sein de la CNCE, pour la durée du mandat de son prédécesseur, à savoir Madame Christiane Marcellier démissionnaire, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

- décide de ratifier la cooptation de la Caisse d'Epargne de Flandre, pour la durée du mandat de son prédécesseur, à savoir la Caisse d'Epargne de Franche-Comté démissionnaire, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

- décide de ratifier la cooptation de Monsieur Jean-Marie Paintendre, Directeur de la CNCE, pour la durée du mandat de son prédécesseur, à savoir Monsieur Jean-Yves Rouchy démissionnaire, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2005, réf. LSO-BG11266. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(096461.2/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2005.

---

**BONA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>.  
R. C. Luxembourg B 59.696.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 11 juin 1997, acte publié au Mémorial C n° 524 du 25 septembre 1997. Le capital a été converti en EUR par acte sous seing privé en date du 20 décembre 2001 et l'avis afférent a été publié au Mémorial C n° 883 du 11 juin 2002.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2005, réf. LSO-BK01221, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 2 novembre 2005.

Pour BONA S.A.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(096315.3/1261/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2005.

---